

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 JUILLET 2020

En l'an deux mille vingt, le deux juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Anne-Marie MARIE, Maire.

Présents

Mme Danièle VIVIEN et M. Gilles BARRAL, Maires Adjoints,
Mmes Sylvie DEMONCHY et Florence HAMEL,
MM. Raynald AUFFRAY, Jonathan CARPOPHORE, Camille FOLL et Vincent LEMIERE

Absents excusés

Mme Gwenaëlle DELEUX qui a donné pouvoir à M. Camille FOLL ;
Mme Soizick LECOMTE qui a donné pouvoir à Mme Sylvie DEMONCHY.

Secrétaire de séance : M. Gilles BARRAL



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la réunion du 2 juin 2020.



ORDRE DU JOUR

1. ELECTION D'UN TITULAIRE SUPPLEMENTAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (*délibération n° 2020-12*)
2. ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MAINTIEN DES PERSONNES AGEES A DOMICILE (*délibération n° 2020-13*)
3. DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION INTER-COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (1 titulaire, 1 suppléant).
4. POINT SUR LE BASSIN VERSANT
5. REPAS DES SENIORS
6. DEVENIR DU CONSEIL DES SAGES
7. QUESTIONS DIVERSES
 - . Désignation d'un conseiller municipal pour siéger au sein de la commission de révision des listes électorales
 - . Elections sénatoriales de septembre 2020
 - . Espaces verts
 - . Avancement des travaux Fibre optique
 - . Site Internet



1. ELECTION D'UN TITULAIRE SUPPLEMENTAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (*délibération n° 2020-12*)

Madame le Maire indique que la délibération prise lors de la réunion de Conseil du 2 juin dernier a été invalidée par la préfecture, faute d'un nombre de titulaires suffisant au sein de la

commission d'appel d'offres (2 personnes avaient été élues au lieu de 3).

Madame le Maire fait procéder au vote d'un titulaire supplémentaire au sein de la Commission d'appel d'offres et, le cas échéant, d'un nouveau suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Sylvie DEMONCHY comme titulaire supplémentaire et M. Camille FOLL comme suppléant supplémentaire au sein de la Commission d'appel d'offres.

Par ailleurs, il convient de désigner un conseiller municipal pour siéger au sein de la Commission de contrôle des listes électorales. Celle-ci est composée de trois membres : 1 conseiller municipal, 1 représentant de la préfecture et 1 représentant du tribunal judiciaire. Les deux derniers représentants en les personnes de MM. BOULARD et LECAVALIER ont accepté de poursuivre leur mission.

Pour tenir compte de l'ordre du tableau, Mme Florence HAMEL est le conseiller municipal désigné pour siéger au sein de cette commission.

LES DIVERSES COMMISSIONS MUNICIPALES SE COMPOSENT DONC AINSI

- ❑ **Commission d'appel d'offres**
Titulaires : M. Gilles BARRAL, Mme Sylvie DEMONCHY et Mme Danièle VIVIEN
Suppléants : M. Jonathan CARPOPHORE, M. Camille FOLL et Mme Soizick LECOMTE
- ❑ **Commission communale des impôts directs**
24 personnes doivent être proposées à la Direction départementale des finances publiques du Calvados. A partir de cette liste, le directeur départemental des finances publiques désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.
Sont proposés
1/ tous les contribuables élus (le maire étant membre de droit, il n'est pas mentionné) à savoir :
Mmes et MM. Raynald AUFFRAY, Gilles BARRAL, Jonathan CARPOPHORE, Gwenaëlle DELPEUX, Sylvie DEMONCHY, Camille FOLL, Florence HAMEL Soizick LECOMTE Vincent LEMIERE Danièle VIVIEN.
2/ autres contribuables :
Mmes et MM. Marie-Christine BRIN Benoît BRUAND, Eric BUHOURS, Jocelyne HACKETT, Françoise HALLOT Georges HAMELIN, Patricia HAMELIN, Carole LABORIE, Guillaume LETHUILLIER, Jacques NEUVILLE, Daniel PINCON, Olivia QUENTRIC, Jean-Pierre TARLET, Xavier VOISIN
- ❑ **Commission scolaire Ecole Jacques Prévert**
Mmes Gwenaëlle DELPEUX et Danièle VIVIEN, titulaires
M. Camille FOLL, suppléant
- ❑ **Commission d'information et de communication**
Bulletin municipal, flashes infos, site internet, organisation de cérémonies et de manifestations
Mmes et MM. Gilles BARRAL, Gwenaëlle DELPEUX, Camille FOLL, Vincent LEMIERE, Danièle VIVIEN.
- ❑ **Commission Patrimoine**
Parcours du patrimoine, chemins de randonnées, identification des rues
MM. Gilles BARRAL et Jonathan CARPOPHORE.
- ❑ **Commission de contrôle des listes électorales**
Mme Florence HAMEL (conseiller municipal), M. BOULARD (représentant de la préfecture) et M. LECAVALIER (représentant du Tribunal judiciaire).

2. ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MAINTIEN DES PERSONNES AGEES A DOMICILE (délibération n° 2020-13)

Madame le Maire rappelle que, lors de la réunion de Conseil du 2 juin 2020, il a été décidé, à l'instar d'autres communes, d'adresser un courrier à la présidente du Syndicat intercommunal pour le maintien des personnes âgées à domicile afin de demander la dissolution de ce dernier qui n'a plus de raison d'être.

Dans ce contexte, le Conseil municipal n'avait pas jugé utile d'élire de délégués au sein de ce syndicat lors de la réunion de Conseil du 2 juin dernier.

Cependant, il est indispensable que chaque commune adhérente soit représentée par deux délégués afin que les décisions qui seront prises soient les plus représentatives possibles.

Par conséquent, Madame le Maire demande de procéder à l'élection de deux délégués au sein du SIMPAD.

Le Conseil municipal a élu, à l'unanimité Mmes Sylvie DEMONCHY et Florence HAMEL pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal pour le Maintien des Personnes Agées à domicile.

3. DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (1 titulaire, 1 suppléant).

La communauté de communes « COEUR DE NACRE » a demandé à la commune de désigner deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs.

Le Conseil municipal a élu, à l'unanimité, Madame le Maire en tant que titulaire et Mme Danièle VIVIEN en tant que suppléante.

4. POINT SUR LE BASSIN VERSANT

Une réunion s'est tenue en mairie de Plumetot le 25 juin 2020 en présence de Madame le Maire, MM. SOUCASSE (DGS de la CdC) et M. GIRARD (en charge du dossier à la CdC).

Un nouveau courrier recommandé, co-signé par le président de la communauté de communes et Madame le maire, va être envoyé aux propriétaires pour leur proposer l'achat d'une parcelle de terre. Si ces derniers s'y opposent, une procédure de déclaration d'utilité publique devra être engagée.

Mme DEMONCHY ne comprend pas l'intérêt d'aménager une mare dans le Bois Sainte Marie car elle a pu constater que l'eau qui dévale dans le village durant les orages n'atteint jamais le Bois Sainte Marie.

M. BARRAL partage le point de vue de Mme DEMONCHY.

Madame le Maire pose par ailleurs le problème de la sécurité des nombreux promeneurs et notamment des enfants. Cette mare nécessitera la pose d'un grillage, ce qui générera des coûts supplémentaires.

Les premiers bassins versants vont être faits sur la commune de CRESSERONS. PLUMETOT fera l'objet d'une autre tranche de travaux, ce qui laisse le temps de la réflexion.

5. REPAS DES SENIORS

Compte tenu de la crise sanitaire qui continue de sévir, il est décidé d'annuler le traditionnel repas annuel. D'autres idées sont à l'étude pour honorer les aînés de la commune.

6. CONSEIL DES SAGES

Madame VIVIEN, ex présidente du Conseil des Sages créé sous la mandature précédente, s'interroge sur la nécessité de poursuivre ce Conseil. Un certain nombre de personnes l'ont quitté ; d'autres peuvent avoir envie de continuer à œuvrer pour la commune.

Il est suggéré de réunir les membres du Conseil des Sages et de leur proposer de venir étoffer la Commission « PATRIMOINE » notamment créée pour travailler sur les chemins de randonnée, l'identification des rues et le parcours du patrimoine.

7. QUESTIONS DIVERSES

- COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL
Ce sujet a été intégré au point n° 1.
- ELECTIONS SENATORIALES
Le conseil municipal devra impérativement se réunir le 10 juillet prochain pour désigner les délégués (1 titulaire et 3 suppléants) en vue des élections sénatoriales qui se dérouleront le 27 septembre 2020.
- ESPACES VERTS
M. PERONNE, employé communal, accompagné d'un stagiaire et de M. BARRAL, Adjoint aux travaux, ont réalisé un travail considérable de taille et d'élagage. Les haies ont été grandement réduites, les massifs ont été embellis, les rues balayées et les avaloirs nettoyés.
Madame le Maire tient à remercier ces personnes pour leur dévouement et leur efficacité. Reste à évacuer les tas de déchets verts qui jonchent la commune. Pour ce faire, un camion a été loué à la MAISON.fr pour la journée du 5 juillet voire le 6 si nécessaire.
Pour l'avenir, la solution du broyage est à l'étude.
- FIBRE OPTIQUE
Tous les travaux de raccordement sont réalisés dans la commune. Il ne reste plus qu'à déployer un câble depuis l'entrée du village jusqu'à COLOMBY ANGUERNY (ce câble courra le long de la route de Caen, traversera le rond-point du Nouveau Monde, longera la D404 puis plongera vers COLOMBY ANGUERNY). Ces travaux devraient être réalisés en septembre ou octobre.
Par la suite, les particuliers se verront proposer le raccordement au réseau de fibre optique par différents opérateurs.
- SITE INTERNET
Certains conseillers signalent que le site internet de la commune est bien peu étayé. Les éléments versés depuis 2017 ont disparu depuis quelques mois et n'ont pas été ré-intégrés par le prestataire.
En l'absence de Mme DELPEUX, ce sujet sera à nouveau évoqué lors de la prochaine réunion de Conseil.
- ROUTE DE CAEN
Un automobiliste qui se dirigeait vers Cresserons a abîmé une roue de sa voiture dans une ornière et a demandé un dédommagement. Vérification faite, cet incident s'est produit sur la partie appartenant à la commune de Mathieu.

La réfection de cette route ne pourra en tout état de cause pas être envisagée avant 2021 après que le câble pour la fibre optique aura été installé. Aussi, afin de couvrir la commune contre toute plainte, deux panneaux « DANGER – TROUS EN FORMATION » vont être positionnés sur cette route.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.